

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EIVP DU 19 DÉCEMBRE 2022**

Approuvé par le Conseil d'administration du 19 avril 2023

Membres du Conseil :

Présents

M. Jérôme Gleizes	Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley	Conseillère de Paris
M. Vincent Bimbard , représenté par M. Jean Grillot	Président de l'Association des ingénieurs territoriaux de France
M. Maxime Hua	Représentant l'Association des anciens élèves de l'EIVP

Représentés (ayant donné pouvoir)

M. François Dagnaud	Conseiller de Paris
M. Gilles Roussel	Président de l'Université Gustave Eiffel
M. Jesus Alfaro	Représentant des élèves
Mme Ghislaine Geffroy	Présidente du conseil de perfectionnement

Assistent à la séance en visio-conférence

M. Antoine Guillou	Conseiller de Paris
Mme Elisabeth Stibbe	Conseillère de Paris
Mme Emma Sagot	Représentante des élèves

Absents

Mme Nathalie Maquoi	Conseillère de Paris
M. Sylvain Raifaud	Conseiller de Paris
M. Jean-Noël Aqua	Conseiller de Paris
Mme Catherine Ibled	Conseillère de Paris
M. Anthony Briant	Directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP
M. Jacques-Henri de Lavit, directeur de cabinet de Marie-Christine Lemardeley
M. Jean Cambou, bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
M. Mohamed Chachoua, représentant du personnel enseignant de l'EIVP
Mme Marie-Claude Bonan, représentante du personnel administratif et technique de l'EIVP

Jérôme Gleizes ouvre la séance à 9h07.

Le quorum n'étant pas atteint, il propose de commencer la séance par la communication sur les effectifs à la rentrée.

Le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité sans modification.

Formation, vie étudiante

2022 – 051 : Communication sur les effectifs à la rentrée 2022

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung se félicite du bon recrutement de l'ensemble des formations encore cette année. Toutes les places proposées au concours ont été pourvues, avec un léger surbooking en filières PC et PSI. L'admission sur titres en cycle ingénieur est du même ordre que les années précédentes et s'est répartie entre le statut étudiant et la formation en apprentissage, qui ouvre avec 11 inscrits. L'obtention tardive de l'accréditation a pénalisé la communication vis-à-vis des étudiants de premier cycle ; des moyens plus importants seront à déployer cette année pour atteindre l'objectif de 25 apprentis par promotion. Les effectifs des Mastères spécialisés Urbantic et Urbeausep sont en progression, avec une proportion importante d'étudiants internationaux.

Maxime Hua demande si l'École est en capacité d'accueillir des effectifs supplémentaires. **Franck Jung** relève que la formation sous statut d'apprenti n'est pas encore à plein effectif ; elle pourrait recruter encore dix à quinze élèves de plus en première année. Des élèves sous statut d'étudiant pourront opter pour l'apprentissage en deuxième année. Pour la formation sous statut d'étudiant, il y a des effets de seuil ; à partir vingt élèves supplémentaires il faut créer un groupe de TD, ce qui implique de trouver des enseignants supplémentaires ainsi qu'une salle. Il y a encore des marges de progression sur les effectifs en Mastère spécialisé ; aujourd'hui beaucoup de demandes ne peuvent pas aboutir pour des problèmes de visa.

Marie-Christine Lemardeley signale que les restrictions sur les visas ont été levées pour les Algériens.

Au terme de cet échange, il est pris acte à l'unanimité de la communication sur le bilan des effectifs à la rentrée 2022.

Jérôme Gleizes constate que le quorum est atteint et reprend l'ordre du jour avec les dossiers budgétaires.

Budget

2022 – 041 : Situation du budget et des emplois

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente la prévision d'exécution budgétaire, quasi définitive pour les dépenses, avec encore une incertitude concernant les recettes perçues par l'intermédiaire de l'université Gustave Eiffel. En 2022, l'établissement a encore fonctionné comme en période de crise sanitaire, avec des vacances de poste de longue durée et un ralentissement de l'activité. Dans certains domaines, on est allé trop loin dans la simplification et on a perdu en traçabilité ; en particulier, dans la gestion des scolarités, il y a besoin de retracer ce qui a été fait et de consolider les processus, dans la perspective de la visite de la Cti. L'autre élément qui a été un peu mis de côté sont les actions de développement et de rayonnement de l'École ; une situation qui serait pénalisante si elle devait perdurer. Les charges générales ont été maintenues à leur niveau normal avec quelques opérations non récurrentes : une mise à niveau de l'installation de chauffage dans une optique d'optimisation des consommations, des interventions sur les systèmes d'information suite aux deux cyberattaques, avec des dépenses en investissement mais aussi en fonctionnement, et des dispositifs d'accompagnement du changement, en appui du management de l'École.

Marie-Christine Lemardeley relève que l'École dispose d'excédents en investissement mais aussi en fonctionnement, ce qui est rassurant. Elle relaie la consigne du Ministère de l'enseignement supérieur, de mobiliser les fonds de roulement des universités, mais aussi des écoles. **Jérôme Gleizes** rappelle que l'excédent s'explique par des retards dans le recrutement d'enseignants. Il fait observer que l'EIVP a déjà mobilisé son fonds de roulement en 2017 et que cela a nécessité l'autorisation de deux ministères. **Laurence**

Berry précise que l'excédent de la section de fonctionnement a normalement vocation à autofinancer l'investissement, mais qu'il peut aussi être proposé de financer des actions nouvelles en budget supplémentaire. Quoiqu'il en soit, l'établissement doit être en capacité d'inscrire toutes ses dépenses obligatoires en budget primitif, et notamment sa masse salariale.

Au terme de cet échange, il est pris acte à l'unanimité de la communication sur la situation du budget et des emplois.

2022 – 042 : Décision modificative du budget de l'exercice 2022

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que la décision modificative porte sur deux opérations : d'une part, l'inscription des crédits en recettes et en dépenses pour la dotation aux amortissements et la reprise des subventions d'investissement correspondant aux immobilisations créées en année N-1, d'autre part, un transfert entre chapitres pour le financement des bourses de mobilité internationale. L'EIVP a, en effet, bénéficié d'une dotation plus importante de la part de l'agence Erasmus+, dans le cadre de la nouvelle charte.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération portant décision modificative du budget de l'exercice 2022 est adoptée à l'unanimité.

2022 – 043 : Compte-rendu de la collecte de la taxe d'apprentissage

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung présente une recette de taxe d'apprentissage en progression par rapport aux années précédentes : 187.115 €. En 2022, comme en 2020 et 2021, la taxe a été collectée directement par les établissements d'enseignement supérieur auprès des entreprises. Le transfert de la collecte par l'URSSAF, prévu en 2023, apportera davantage d'efficacité dans la gestion. L'EIVP a organisé sa communication en ciblant prioritairement les secteurs du BTP, de l'ingénierie et des services urbains. Les contributions sont issues de 116 contributeurs (dont des filiales ou sociétés-sœurs), avec une assez grande diversité de secteurs d'activité et de tailles d'entreprises. Les 10 plus gros contributeurs (sans consolidation au niveau des groupes) apportent 41,4% du produit de la taxe, dont quatre contributeurs du secteur des transports. L'EIVP n'est pas dépendante d'un gros contributeur. Le montant par entreprise reste relativement faible et des marges de progression existent, notamment auprès des grands comptes.

Jérôme Gleizes souligne la progression, 45.000 € de plus qu'en 2020, après une réforme qui n'a pas été favorable à l'enseignement supérieur. Il accorde de l'importance au fait que l'EIVP ne soit pas dépendante d'un gros contributeur. Les parcours en génie urbain innervent beaucoup de secteurs de la société et cela se retrouve dans la diversité des contributeurs. **Franck Jung** estime que l'ouverture de la formation en apprentissage a dynamisé la collecte. **Jean Cambou** relève que la recette a quasiment retrouvé son niveau d'avant la réforme.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant le compte-rendu de la collecte de la taxe d'apprentissage pour l'année 2022 est adoptée à l'unanimité.

2022 – 044 : Remise gracieuse partielle de frais de scolarité pour un élève ingénieur

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente la situation d'un élève-ingénieur qui a interrompu sa scolarité en cours d'année pour raison de santé. Il est proposé au conseil d'administration une remise gracieuse partielle à hauteur de 1.335 € sur le montant des frais de l'année 2021-2022, le montant déjà payé (650 €) restant acquis à l'établissement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une remise gracieuse partielle de frais de scolarité à hauteur de 1.335 € au bénéfice d'un élève ingénieur est adoptée à l'unanimité.

2022 – 045 : Dotation aux provisions pour dépréciation d'actif circulant

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle l'obligation réglementaire de constituer des provisions pour dépréciation d'actif circulant, obligation qui fait désormais l'objet d'un contrôle automatisé. Il est proposé la constitution d'une

provision à hauteur de 16.000 €, correspondant au montant total des créances de plus de cinq ans détenues par l'établissement. Ce montant est supérieur à l'obligation réglementaire, qui est de 15% du montant des créances de plus de deux ans.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération relative à la constitution d'une provision pour dépréciation d'actif circulant à hauteur de 16.000 € est adoptée l'unanimité.

2022 – 046 : Adoption du référentiel M57

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique que l'instruction budgétaire et comptable M57 a vocation à constituer le référentiel comptable unique des collectivités territoriales. Déployée progressivement depuis 2014 elle se substituera définitivement au 1er janvier 2024 à l'instruction budgétaire et comptable M14 qui était jusqu'à présent en vigueur à l'EIVP. La Ville de Paris a adopté ce référentiel au 1er janvier 2018. Par lettre du 21 août 2020 adressée au directeur des finances et des achats de la Ville de Paris, le directeur général des collectivités locales a accordé aux établissements publics administratifs de la Ville de Paris une dérogation pour reporter leur passage au référentiel M57, celui-ci devant être adopté au plus tard le 1er janvier 2024. L'instruction M57 s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'information comptable. Son adoption va de pair avec la formalisation d'un règlement budgétaire et financier, dont un des enjeux est de mieux tracer les engagements financiers pluriannuels. L'instruction M57 autorise des assouplissements du cadre de la gestion publique ; elle prévoit, en particulier, la possibilité d'opérer des virements entre chapitres (hors dépenses de personnel) et d'inscrire des crédits pour des dépenses imprévues, dans les limites fixées par le conseil d'administration. Il est rendu compte de ces opérations au conseil d'administration à sa plus proche réunion. Il est proposé, avec l'accord du Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, que l'EIVP adopte le référentiel M57 au 1er janvier 2023.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 est adoptée l'unanimité.

2022 – 047 : Règlement budgétaire et financier

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente le règlement budgétaire et financier, établi conformément aux préconisations du Comité national de fiabilité des comptes publics. Ce document récapitule les principes et les règles de gestion financière de l'établissement. Il précise les règles de gestion de la pluri-annualité dans le cadre des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Les règles en matière d'établissement des restes à réaliser en section d'investissement et en matière de rattachement des dépenses et recettes de fonctionnement sont également précisées. L'adoption de ce règlement va de pair avec l'extension de la comptabilité d'engagement, mise en œuvre par l'établissement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le règlement budgétaire et financier de l'EIVP est adoptée l'unanimité.

2022 – 048 : Amortissement des immobilisations

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que les durées d'amortissement des immobilisations acquises par la régie EIVP ont été fixées par délibération 2005-009 du 21 octobre 2005 du conseil d'administration, en se conformant aux durées d'amortissement alors en vigueur à la Ville de Paris. L'adoption du référentiel M57 conduit à faire évoluer le mode de calcul des amortissements, en particulier pour prendre en compte la règle de calcul *pro rata temporis*. Il est proposé de déroger à la règle de calcul *pro rata temporis* pour les immobilisations d'une valeur unitaire inférieure à 2.000 € TTC et pour les immobilisations acquises par lot. Ces immobilisations seront amorties par annuité complète. Il est également proposé, à cette occasion, d'aligner les durées d'amortissement sur celles adoptées par la Ville de Paris depuis l'exercice 2018 (délibération du Conseil de Paris 2017 DFA 80 des 20, 21 et 22 novembre 2017). À quelques exceptions près, ces durées

d'amortissement sont plus longues que celles pratiquées jusqu'à présent par la régie EIVP, ce qui aura pour effet de limiter l'impact des nouveaux investissements sur la section de fonctionnement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant les modalités de calcul et les durées d'amortissement des immobilisations est adoptée l'unanimité.

2022 – 049 : Budget primitif de l'exercice 2023

Jérôme Gleizes rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire de l'EIVP avait été évoquée une baisse de 400.000 € du montant de la subvention de fonctionnement versée par la Ville de Paris à l'EIVP. Le conseil d'administration avait adopté à l'unanimité, lors de sa séance du 28 novembre, une déclaration sur les conséquences d'une réduction soudaine des moyens de l'établissement. Le montant de subvention revu à la baisse figurait dans les documents de la séance du Conseil de Paris du mois de décembre 2022 : rapport de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 et projet de délibération relatif à la subvention de l'EIVP. Il a donné lieu à un débat en Conseil de Paris, lors duquel les représentants de tous les groupes politiques ont demandé à l'exécutif municipal de reconsidérer sa position. Le Conseil de Paris a finalement adopté une délibération comportant une baisse limitée, de 50.000 € pour la subvention de fonctionnement, dont le montant est ramené à 6.598.000 €, et une suspension de la subvention d'investissement.

Franck Jung évoque l'échéance de l'évaluation par la Cti en 2023 et le besoin d'une vision pluriannuelle. Il salue le soutien renouvelé de la tutelle, dans une période difficile pour la Ville de Paris, qui subit à la fois une baisse des dotations de l'État et des mesures de péréquation envers les autres collectivités franciliennes. Il souhaite souligner les bonnes performances de l'établissement : l'obtention de l'accréditation de la formation d'ingénieur en génie urbain sous statut d'apprenti et l'ouverture de cette formation à la rentrée 2022 ; la progression dans les classements d'écoles d'ingénieur, avec notamment une très belle 9^{ème} place dans le classement des écoles les plus engagées dans la transition écologique et sociale, créé en 2021 par Les Echos START et ChangeNOW ; l'excellente employabilité des diplômé-es, dont les compétences ont été rendues plus lisibles par la réforme du programme de la formation d'ingénieur en génie urbain, et la capacité de l'École à répondre aux besoins de la Ville de Paris et de ses opérateurs. La confirmation de l'I-SITE FUTURE et la poursuite de l'expérimentation portée par l'université Gustave Eiffel, annoncées par le Premier Ministre en mars 2022, constituent une réussite collective dans laquelle l'EIVP prend toute sa part. Les synergies se sont développées dans le domaine de la recherche, avec une implication des laboratoires de recherche de l'université dans la formation, dans le domaine de la pédagogie, de l'offre de formation et de la gestion des scolarités.

Franck Jung souligne également que la régie EIVP, établissement public à caractère administratif, est soumise à toutes les exigences de la gestion publique. La prévision budgétaire doit reposer sur des hypothèses crédibles et les ajustements prennent du temps. Des solutions devront être trouvées pour assurer la pérennité de l'École, dans un contexte budgétaire durablement plus contraint pour la Ville de Paris. Le projet de budget prend en compte plusieurs éléments défavorables. Du fait de la crise énergétique et des tensions inflationnistes, les engagements liés au bâtiment et aux équipements bâtimentaires et informatiques (loyers, contrats de maintenance, fournitures et fluides), qui représentent plus d'un quart des dépenses réelles de fonctionnement, sont soumis à des hausses de prix importantes. Dans ce contexte difficile, l'établissement a eu la volonté de maintenir les moyens des formations, et tout particulièrement l'encadrement pédagogique de la formation d'ingénieur, qui est un critère déterminant pour l'accréditation du diplôme. Pour ces postes de dépenses, les inscriptions budgétaires sont identiques à 2022, et même en augmentation pour la filière en apprentissage qui accueillera en 2023 sa deuxième promotion. L'essentiel des moyens consacrés à la vie étudiante a également été préservé, dont notamment le subventionnement des repas pris par les élèves dans les restaurants de l'ASPP.

L'équilibre du budget a pu être assuré en jouant sur deux leviers : le dynamisme de certaines recettes propres, en particulier les inscriptions en Mastères spécialisés et les contributions financières des employeurs aux contrats d'apprentissage ; les gains d'efficacité dans les différents processus de l'École, s'appuyant de manière croissante sur les outils et savoir-faire de l'université Gustave Eiffel. Des mesures de simplification, de sobriété, de dématérialisation, adoptées en période de crise sanitaire, seront poursuivies.

Laurence Berry souligne que le budget de l'École est à la fois macro-fondé et micro-fondé. Pour la section de fonctionnement, les hypothèses en recettes sont raisonnablement optimistes, avec une baisse annoncée des commandes de formation par la direction des ressources humaines de la Ville de Paris, compensée par les inscriptions en Mastères spécialisés et les contributions des employeurs à la formation par apprentissage. En dépense, le cadrage est très serré. Les inscriptions au chapitre 012 (dépenses de personnel) augmentent de moins de 1% malgré la hausse du point d'indice de +3,5% qui impacte les emplois permanents et les vacances. Pour les charges courantes, l'inscription est à la hauteur des dépenses exposées en période covid ; elle correspond à un fonctionnement *a minima*. Des actions nouvelles et non récurrentes seront proposées pour un financement en budget supplémentaire. En revanche, le budget prend nécessairement en compte l'augmentation du loyer, conformément au contrat signé et à l'indice publié par l'INSEE, qui représente à elle seule un surcoût de près de 100.000 €. Pour la section d'investissement, est à noter l'absence de subvention d'investissement versée par la Ville cette année. L'établissement dispose d'un excédent de financement sur cette section qui pourra ainsi être résorbé, rendant les comptes plus lisibles.

Maxime Hua s'inquiète du financement de l'opération d'aménagement du centre de documentation.

Laurence Berry précise que l'autorisation de programme, qui est présentée à cette même séance, permettra à l'établissement de passer les marchés dès l'ouverture de la gestion 2023 et que les crédits de paiement seront mis en place lors du budget supplémentaire. Ce sont des modalités classiques de gestion d'une opération d'investissement ; l'engagement juridique est pris en début d'opération et les crédits de paiement sont échelonnés en fonction du calendrier d'avancement des travaux.

Jérôme Gleizes rappelle que tous les groupes politiques ont apporté leur soutien à l'École. L'EIVP souhaite que la direction des ressources humaines de la Ville soit impliquée dans la tutelle de l'École et que l'on revienne à un contrat d'objectifs et de moyens pour donner de la visibilité. Il estime normal que le Ministère de l'enseignement supérieur participe au financement, rappelant que l'École a été initialement créée par l'État, en l'occurrence la Préfecture de la Seine. Sur la question des loyers, il appelle à revoir le montage immobilier, qui est très atypique ; habituellement les établissements publics sont affectataires de leurs locaux et non locataires. Enfin, l'EIVP va engager un travail avec d'autres collectivités : la Métropole du Grand Paris, le CNFPT pour la formation des ingénieurs territoriaux.

Jesus Alfaro relève que la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est désormais collectée par l'Université Gustave Eiffel et demande comment ce financement est fléché pour l'École. **Laurence Berry** confirme que l'université gère l'ensemble du processus d'inscription y compris les interactions avec le CROUS pour les bourses et la CVEC. Il y a encore des discussions avec l'université sur un possible fléchage, néanmoins les associations étudiantes de l'École doivent se préparer à présenter des demandes de financement car l'université souhaite appliquer ses procédures. **Marie-Christine Lemardeley** signale que les associations de l'École peuvent également présenter des dossiers aux appels à projets de la Maison des initiatives étudiantes de Paris.

Marie-Christine Lemardeley salue le travail réalisé sur le budget. Elle souligne que l'intégration dans l'Université Gustave Eiffel est synonyme d'ouverture ; l'EIVP n'est pas noyée dans l'université mais conserve sa spécificité avec des nouveaux moyens. L'EIVP a renforcé un secteur de l'université. Il faut se revoir pour dessiner une trajectoire à partir de cela.

Jérôme Gleizes estime que l'École a les moyens de valider sa formation initiale ; elle va pouvoir relancer son activité de recherche dans un nouveau cycle, notamment sur les questions de résilience. Des discussions sont en cours pour de nouvelles chaires avec un accueil très positif.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant le budget primitif de l'exercice 2023 est adoptée.

Elisabeth Stibbe indique qu'elle souhaite s'abstenir sur le projet de délibération.

2022 – 050 : Autorisation de programme pour la relocalisation du centre de documentation et la réhabilitation de l'accueil

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry s'excuse des circonstances qui n'ont pas permis à la personne en charge du projet de faire cette présentation. Elle rappelle l'intention première de créer des espaces de qualité pour le travail en autonomie des élèves, non concurrents avec un usage de salle de cours, en lien avec l'enseignement en mode

projet qui est au cœur du projet pédagogique. Ces espaces de travail prennent place au sein du centre de ressources documentaires, qu'il est proposé d'implanter au rez-de-chaussée, en connexion directe avec les autres espaces de travail des élèves, avec une surface doublée et des équipements pensés pour le travail en autonomie, individuel ou par petits groupes. A cette occasion, le hall d'accueil est réhabilité pour être rendu plus fonctionnel et donner davantage à voir ce qui se passe dans l'École. Le hall pourra accueillir des expositions, des conférences, et donnera directement accès à ces ressources documentaires qui sont un service offert à toutes les personnes qui fréquentent le site. En particulier, les intervenants vacataires qui partagent leur expertise professionnelle pourront s'enrichir de ces ressources, qu'aujourd'hui ils connaissent mal. Enfin, il y a des recompositions de locaux aux niveaux supérieurs pour réimplanter les services. Une salle de cours supplémentaire pour la formation continue est créée à l'emplacement actuel du centre documentaire. Les travaux impactent une surface de 350 m² ; on est dans une logique d'intervention minimale, des modifications de cloisons, mais qui entraînent des modifications des revêtements, des installations électriques et du réseau de chauffage-ventilation. Le coût des travaux est estimé à 366.000 € HT hors aléa et le coût complet d'opération aléas compris est estimé à 705.000 € TTC. Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la création d'une autorisation de programme pour cette opération.

Maxime Hua relève la suppression des portillons de contrôle d'accès. **Laurence Berry** précise que le contrôle d'accès sera effectué au niveau de la rue, avec des dispositions particulières aux horaires de forte affluence.

Marie-Christine Lemardeley salue la qualité du projet mais s'interroge sur le calendrier. Une réflexion est ouverte autour de l'École et de ses projets, le coût immobilier est jugé excessif, est-ce le moment de réaménager l'espace ? **Maxime Hua** demande s'il existe aujourd'hui des alternatives à ce bâtiment. **Laurence Berry** fait observer qu'un déménagement de l'École impliquerait des travaux pour aménager le nouveau site et poserait le problème de la réutilisation du site Rébeval. **Jérôme Gleizes** note que l'autorisation de programme a une durée limitée et peut être annulée. Il se dit confiant sur l'aboutissement des discussions sur le loyer ; on est dans une relation tripartite entre la Ville de Paris et deux entités liées à la Ville, l'EIVP et la RIVP.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant la création d'une autorisation de programme pour le projet de relocalisation du centre de documentation et réhabilitation de l'accueil de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

Formation, vie étudiante

2022 – 052 : Tarif des frais de scolarité

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique que le projet de délibération est présenté à la demande de l'université Gustave Eiffel, à laquelle l'EIVP a donné mandat pour la perception des frais de scolarité des formations initiales (délibération 2022-026 du 4 juillet 2022). Le tarif présenté récapitule, dans un document unique, à la fois les tarifs votés par le conseil d'administration de l'établissement et les différents cas d'exonération, qu'ils résultent du droit commun (contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage), du règlement de scolarité (élèves fonctionnaires) ou d'accords particuliers (convention Erasmus+, conventions avec des établissements partenaires). A cette occasion, plusieurs modifications ont été apportées. Les cas d'application du tarif réduit pour les élèves en mobilité internationale ont été précisés. L'exonération de frais de scolarité pour les élèves redoublant un Mastère spécialisé, préconisée par la Conférence des grandes écoles, est inscrite dans le tarif. La répartition des financements des Mastères spécialisés entre le stagiaire et l'organisme financeur, qui était précédemment fixée par la grille tarifaire, est renvoyée à une convention entre les parties, afin de tenir compte de la diversité des situations. Enfin, a été repris dans la grille tarifaire générales le tarif de la préparation au concours d'ingénieur territorial, un programme proposé par l'EIVP jusqu'en 2017 et qu'il est envisagé de relancer.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant le tarif des frais de scolarité est adoptée à l'unanimité.

2022 – 053 : Subvention à l'association Bureau des sports

2022 – 054 : Subvention à l'association Club nautique de l'EIVP

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter les projets.

Laurence Berry rappelle que la vie étudiante est un élément d'attractivité de l'École ; c'est la première chose que regardent les lauréats des concours quand ils doivent choisir leur école. Les actions présentées sont des opérations récurrentes : semaine de sports d'hiver et participation à la course croisière Edhec. La proposition de subvention est un peu inférieure à la demande des associations, considérant que les associations de l'École ont montré leur capacité à trouver des sponsors, en particulier pour la course Edhec qui est un événement très médiatisé.

Jesus Alfaro exprime une inquiétude sur le maintien de la subvention, notamment pour les activités sportives.

Jérôme Gleizes convient qu'il est plus facile de trouver des financements pour les événements. **Laurence Berry** indique que l'association organisatrice du Forum a perçu des contributions des entreprises qui lui permettent de participer au financement de la vie associative. **Maxime Hua** demande comment la diminution de l'effectif d'élèves partant aux sports d'hiver a été prise en compte ; **Laurence Berry** précise que le ratio de subvention par élève est un peu plus élevé cette année. **Marie-Christine Lemardeley** relève que l'association Cap'IVP prévoit l'achat de vêtements de sport et invite à explorer les possibilités de réemploi proposées par d'autres associations étudiantes.

Au terme de cet échange, la délibération accordant une subvention de 8.450 € à l'association BDS EIVP est adoptée à l'unanimité.

Au terme de cet échange, la délibération accordant une subvention de 3.700 € à l'association Club nautique des élèves-ingénieurs de la Ville de Paris – CNEIVP est adoptée à l'unanimité.

Conventions

2022 – 055 : Convention avec l'Université Gustave Eiffel relative au projet de recherche Air Descartes

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung précise que le projet de recherche Air Descartes réunit des chercheurs d'ESIEE Paris, de l'INSERM, du CEREAM (laboratoire commun Ecole des Ponts – EdF R&D) et de l'EIVP. L'objectif de ce projet est de mettre en œuvre une plateforme évolutive permettant de cartographier différentes formes de polluants (gazeux et particulaires) auxquels sont exposés les usagers du campus Descartes. Le projet a été retenu pour un financement sur crédits de l'I-SITE FUTURE. L'EIVP bénéficie du reversement de 45.000 € pour le financement d'un chercheur en contrat post-doctoral pour un an. Les dépenses sont éligibles jusqu'au 31 décembre 2023.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant le président du conseil d'administration à signer une convention avec l'université Gustave Eiffel relative au projet de recherche Air Descartes est adoptée à l'unanimité.

2022 – 056 : Convention avec l'Université de Sherbrooke relative à un parcours bi-diplômant

2022 – 057 : Convention avec l'Université Saint Joseph de Beyrouth relative à un parcours bi-diplômant

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter les projets.

Franck Jung mentionne l'obligation de séjour à l'international pour valider le titre d'ingénieur ; la durée minimale du séjour est portée à 17 semaines dans le nouveau référentiel de la Cti et l'École s'organise pour pouvoir faire partir un plus grand nombre d'élèves en mobilité académique, alors qu'auparavant les mobilités de stage étaient favorisées. Dans ce contexte, il est proposé de nouveaux partenariats avec l'université de Sherbrooke, au Canada, et avec l'université Saint Joseph de Beyrouth, au Liban. Les deux accords portent sur des parcours bi-diplômants.

Jérôme Gleizes souligne l'importance de soutenir les Libanais dans cette période très difficile.

Jesus Alfaro s'interroge sur la possibilité de faire une mobilité au Liban étant donné la situation du pays.

Franck Jung indique que l'accord peut être dissymétrique avec davantage de mobilités entrantes que

sortantes. **Jérôme Gleizes** relève que l'université Saint Joseph a obtenu l'accréditation internationale ACQUIN qui garantit la qualité de la formation. Le Liban reçoit un soutien considérable de la communauté internationale et il y a une volonté de maintenir ce lien

Au terme de cet échange, la délibération la délibération autorisant le président du conseil d'administration à signer une convention avec l'université de Sherbrooke (Canada) relative à un parcours bi-diplômant est adoptée l'unanimité.

Au terme de cet échange, la délibération la délibération autorisant le président du conseil d'administration à signer une convention avec l'université Saint Joseph de Beyrouth (Liban) relative à un parcours bi-diplômant est adoptée l'unanimité.

2022 – 058 : Avenant à la convention avec l'Université Gustave Eiffel portant création d'une unité de formation par apprentissage

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que la formation d'ingénieur en apprentissage est opérée dans le cadre d'une convention entre l'EIVP et l'université Gustave Eiffel (délibération 2022-025 du 4 juillet 2022 du conseil d'administration). La répartition, entre les deux partenaires, des contributions financières versées par les employeurs a été établie sur la base d'une valeur dite d'amorçage, applicable aux nouvelles formations de niveau Master, fixée par arrêté interministériel. Un nouvel arrêté interministériel, en date du 31 août 2022, a ramené cette valeur d'amorçage de 7.500 € à 7.000 € pour les contrats d'apprentissage signés à partir du 1er septembre 2022. L'avenant présenté propose de répartir cette baisse de manière proportionnelle entre les deux partenaires. Le manque à gagner de recettes résultant, pour l'EIVP, du changement de réglementation s'établit à 4.950 €. Un rattrapage de ce manque à gagner peut être espéré après fixation du montant définitif de la contribution financière des employeurs, en fonction des critères qui seront mis en œuvre par France Compétences.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant le président du conseil d'administration à signer un avenant à la convention avec l'université Gustave Eiffel relative à la création d'une unité de formation par apprentissage est adoptée l'unanimité.

Questions diverses

Mohamed Chachoua exprime la gratitude des enseignants-chercheurs de l'École pour le président **Jérôme Gleizes** et pour toutes les personnes qui ont œuvré pour le maintien de la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant évoquée, le Conseil d'administration est clos à 10h35.

